



---

Date : 8.03.2018

Réunion organisée par : le comité d'Apebel

Type de réunion : **Assemblée Générale 2018**

Prise de PV : RO

Invités: Reymond Bech  
Alice van Gilst

**Remerciements** à Yves Fontolliet, seul membre présent ainsi que Reymond Bech et Alice Van Gilst pour la participation.

**Présentation d'Apébel** et de l'équipe du Comité composée en 2017 de Blardonne Florence, Denisart Valérie, Dennebouy Hélène, Olivier Raphaële et Schubert Sophie.

---

## 1. AG partie statutaire

Adoption du PV du 16 mars 2017 par le seul membre présent. L'Apébel compte aujourd'hui 57 familles inscrites.

**a. Adoption des comptes**  
Les comptes sont acceptés.

### Compte d'exploitation 2017      Résumé

Charges	Produits	
Frais postaux	64,50Cotisations	1 882,00
Frais communication	324,45Recettes des Manifestations	259,00
Frais pour manifestations	304,40Subvention APE	0,00
Coti association autres	0,00Boucllement Intérêt CCP	0,00
Coti APE Vaud	1 180,00	
<b>Résultat d'exploitation (+/-)</b>	<b>267,65</b>	
<b>Total</b>	<b>1 873,35Total</b>	<b>2 141,00</b>

### b. Election du comité:

Florence Blardonne qui, au terme de son mandat, ne le renouvelle pas pour 2 ans. L'équipe du comité est désormais à 4 personnes, ce qui ne suffit pas pour poursuivre l'activité de l'association. De plus, n'étant plus concernée par le primaire ou souhaitant laisser la place à de nouvelles forces vives afin de répondre au mieux aux problématiques

et projets scolaires des familles, Valérie Denisart et Raphaële Olivier annoncent qu'elles ne poursuivront pas l'activité en 2019.

Selon les statuts, le comité doit compter au moins 5 membres élus pour 2 ans. Ce dernier a donc un besoin urgent de l'investissement de nouveaux parents !!!

**Discussion :** Reymond Bech soulève l'idée qu'une fusion avec l'association de parent d'élève de Puidoux/Chexbres/Saint-Saphorin/Rivaz pourrait peut-être être envisagée, car l'établissement scolaire est solidaire financièrement sur les mêmes communes.

Le comité doit prendre une décision sur une ultime démarche pour la poursuite de l'Association.

#### **c. Election des vérificateurs et suppléants 2017**

Remerciements à Ingrid Le Roy et Joëlle Gallati (suppl. Inka Moritz )

Date d'entrées des vérificateurs: 2016

Selon les statuts l'association a besoin de 2 vérificateurs + 1 suppléant. Ceux-ci doivent être élus pour 1 an, renouvelable 3X

Election : Ingrid Le Roy, Inka Moritz (suppl) et Joëlle Gallati sont réélues.

#### **d. Cotisations**

Il est décidé que les cotisations resteront à 40.- avec une exemption pour les membres du comité.

## **2. Activités et actions de l'association**

### **a. Activités**

**En 2017, les activités traditionnelles ont été mises en place :**

Troc Vélo

Pique-nique et jeu de piste Cully Classique

1<sup>er</sup> août

Troc de matériel hiver

**Pour 2018**, le troc vélo va vivre une nouvelle édition avec en plus un jardin de la circulation pour les enfants en collaboration avec l'Apol. Cela aura lieu le samedi 5 mai 9-12h.

Faute de participants et d'intérêt de la part des familles, nous ne réitérons par le jeu de piste du Cully Classique

En revanche le 1<sup>er</sup> Août, qui trouve beaucoup de succès et le troc hiver se poursuivent en 2018.

### **b. Actions:**

Dans ses actions, l'Apebel est présent au sein du **Conseil d'établissement**, ainsi que lors des **COREP** avec APE Vaud. Ce qui a demandé le plus d'investissement à l'association, c'est le sondage au sujet des **devoirs surveillés** en collaboration avec la municipalité. Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'avoir la présence de Reymond Bech pour présenter ce sondage.

## **3. Les devoirs surveillés retour sondage et échange en présence de M. Bech, municipal**

Le sondage a été répondu par 100 personnes. 67 non-membres et 29 membres  
Rappel légal = La LEO mandate les communes pour organiser et financer les devoirs surveillés, avec l'obligation aux professeurs de donner des devoirs dès la 3<sup>ème</sup> année.

**LOI 400.02 sur l'enseignement obligatoire (LEO) du 7 juin 2011**

**Art. 29**

### **c) Surveillance des devoirs**

<sup>1</sup> Les communes organisent et financent la surveillance des devoirs prévus à l'article 73

*pour les élèves qui sont inscrits par leurs parents. Elles veillent à la qualité de la surveillance.*

*<sup>2</sup> Elles peuvent déléguer par convention tout ou partie de l'organisation de cette tâche au directeur.*

#### **Art. 73 Devoirs à domicile**

*<sup>1</sup> Dès la 3<sup>ème</sup> année, les enseignants donnent aux élèves des devoirs à effectuer hors du temps d'enseignement prévu à la grille horaire, conformément aux directives du département.*

*<sup>2</sup> En début d'année scolaire, les enseignants communiquent ces directives aux parents.*

### **RÈGLEMENT**

**d'application de la loi du 7 juin 2011 sur l'enseignement obligatoire (RLEO) du 2 juillet 2012**

#### **Art. 23 Devoirs surveillés (LEO art. 29)**

*<sup>1</sup> Les communes mettent à disposition les locaux et infrastructures nécessaires à la mise en place des devoirs surveillés, qui sont proposés au moins trois jours ouvrables durant la semaine.*

*<sup>2</sup> Au début de l'année scolaire, elles peuvent demander au directeur de recueillir les inscriptions des élèves dont les parents souhaitent qu'ils effectuent leurs devoirs sous surveillance.*

*<sup>3</sup> Les communes engagent le personnel ayant les compétences requises et le rétribuent, y compris lorsque l'organisation des devoirs surveillés est confiée au directeur ou que le personnel chargé de cette mission fait partie du corps enseignant.*

#### **a. Définition des devoirs surveillés**

Pour mettre en place des devoirs surveillés, plusieurs axes doivent être pris en compte :

- *La durée doit être définie*
- *Le lieu adapté*
- *Les élèves inscrits*
- *Ils sont sous surveillance*
- *Ce ne sont pas des cours privés, ni des cours d'appui.*

*La mission des surveillants ne consiste pas à enseigner ou à « ré-enseigner » des notions vues en classe. Il s'agit de veiller au bon déroulement de l'exécution des devoirs, avec lorsqu'il est nécessaire, quelques explications permettant à l'élève de mieux comprendre les leçons qui lui sont données.*

*Certains devoirs exigeront parfois une répétition, voire une finition à la maison.*

#### **b. Discussion animée par Reymond Bech**

Après avoir analysé les chiffres tirés du sondage, il apparaît que le besoin des familles tendrait sur des devoirs d'une durée de 45mn, avec 15mn de pause entre l'école et les devoirs. Une participation de 100.- par trimestre semble être acceptable pour les familles. Des pré-inscriptions sont nécessaires afin d'anticiper le nombre de personnes à employer mais aussi les transports. En effet, si les devoirs ne sont, de prime abord, pas difficiles à mettre en place, ce sont les transports qui semblent être le point le plus difficile à mettre en place. Un bus pourrait faire le tour des communes des différents enfants mais son financement reste une charge très lourde pour la commune.

Bien que ce point n'incombe pas forcément à la commune Reymond Bech relève qu'il souhaite répondre aux besoins des familles en tentant d'y répondre au mieux.

#### **c. La planification est idéalement la suivante:**

Elaboration tranche horaires/budget prévisionnel  
Elaboration règlement/charte élève  
Recrutement surveillants

mars/avril  
avril  
mai/juin

Envoi pré-inscription  
Envoi inscription définitive  
Début devoirs surveillés

fin avril/fin mai  
fin juillet/mi-août  
10.9.2018

#### 4. Sophrologie : Alice van Gilst

Maman de 2 filles scolarisées sur Bourg en Lavaux, pratiquant sur Lausanne et Cully, Alice van Gilst, vit une reconversion professionnelle en pratiquant la sophrologie. Lors de cette présentation, elle nous partage son métier et ce qu'elle peut apporter en 4-5 séances maximum, à nos enfants et adolescents présentant :

- Etat de stress général
- Anxiété, angoisse, peur
- Manque de confiance en soi
- Gestion des émotions: irritabilité, colère, agressivité, etc.
- Troubles du sommeil

Celle-ci utilise diverses techniques suivant les âges et les problématiques telles que le dessin, visualisation, histoires, jeu, mouvement = outils qui permettent d'adapter les techniques des adultes

*« Le monde de l'imaginaire et du créatif fait parti des puissants leviers de découverte et de mobilisation de ses ressources physiques et mentales. »*

Au travers d'exemples concrets, Alice van Gilst, nous emmène dans son quotidien.

*« La sophrologie, propose des techniques concrètes permettant à la personne de découvrir ses ressources et les transformer en capacités transposables dans son quotidien. Si le sophrologue oriente la personne, la sophrologie réaffirme la responsabilité de la personne dans son mieux-être et vise avant tout son autonomie, à son échelle et selon son âge. »*

Alice van Gilst: Sophrologue agréée ASCA Cabinets Cully & Lausanne [www.alicevangilst.ch](http://www.alicevangilst.ch)

#### 5. Proposition de conférence par un membre

Un membre ayant une fille scolarisée à Puidoux, nous a interpellée sur la prévention qui a été faite aux parents sur les mœurs des Adolescents. Elle souhaiterait qu'une conférence pour les adolescents soit mise en place en y ajoutant tout ce que ces derniers font de positif entre leur participation des associations et autres comportements dignes d'être reconnus par les adultes. Projet à concrétiser, plus d'information suivront dès que possible.

#### 6. Clôture de la soirée

Nous remercions le membre présent ainsi que les participants.  
Un grand merci également à Florence Blardonne pour ses 4 ans d'engagement dans l'association.

Merci également à la commune pour la salle, le vin et les flûtes.